

Elaboration des travaux préliminaires et suivi du projet (BAMO) du Plan directeur régional (PDR) – District de la Veveyse (Canton de Fribourg)

Descriptif

L'obligation d'établir des planifications directrices régionales à l'échelle des districts a été introduite en 2018 dans la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (art. 28 a LATeC). Afin de répondre à cette exigence légale, le District de la Veveyse, par le biais de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), a lancé les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux préliminaires de planification et afin d'organiser la phase d'appel d'offre permettant l'adjudication d'un mandat pour l'élaboration du PDR. Le mandat adjugé à Urbasol a porté, notamment, sur l'élaboration d'un programme des études (document de cadrage du PDR), sur la vérification et l'achèvement de la base de données cantonale des zones d'activités SyZACT et sur l'organisation de la procédure d'appel d'offres. Ces travaux ont dû être synchronisés afin de respecter la volonté du district de la Veveyse d'adjuger un mandat pour l'élaboration du PDR en novembre 2020. Urbasol exerce également une fonction de supervision et de conseil dans le suivi des travaux du PDR (Bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - BAMO).

Maître d'ouvrage

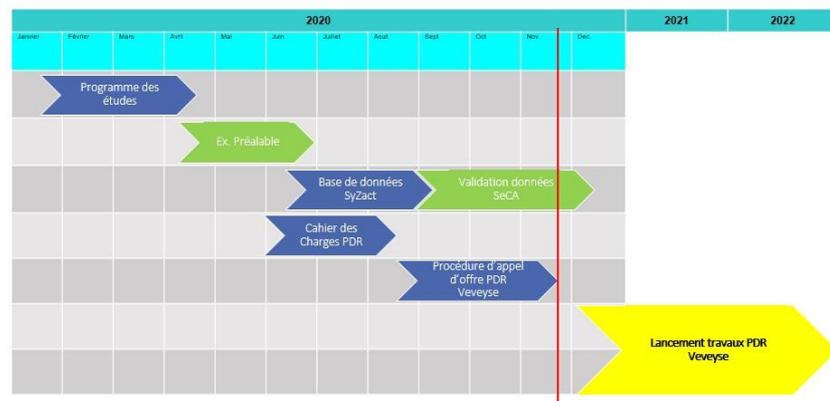
Association des communes de la Veveyse

Etat

Travaux préliminaires terminés en 2020. Mandat BAMO en cours depuis 2021.

Collaborations

Archam SA, bureau d'urbanisme en charge du PDR



Adjudication mandat PDR

